



Arrêté du Maire en date du 30 juillet 2024

Portant restriction de circulation et de stationnement rues Henri Barbusse, Louis Pasteur, Paul Bonduelle et Place de l'église à l'occasion de la Fête de l'Assomption le 15 août 2024

Nous, Sandrine FRANCOIS-LAGNY, Maire de la Commune de Préseau ;

Vu le *Code Général des Collectivités Territoriales* ;

Vu le *Code de la Route* ;

Vu l'*Instruction Interministérielle sur la Circulation routière* ;

Considérant la Fête de l'Assomption organisée par le Relais paroissial présellois le 15 août 2024;

Considérant le *Plan Vigipirate* et les Mesures de Sécurité préconisées par le Préfet de Région ;

Arrêtons

Article 1 : Durant la journée du 15 août 2024, entre 9h00 et 11h00, la circulation et le stationnement seront réglementés dans les rues empruntées par le cortège de la Procession organisée par le Relais paroissial de Préseau, à savoir les rues Henri Barbusse (RD73), Louis Pasteur (RD59) et Paul Bonduelle ainsi que sur la Place de l'église.

Article 2 : Le 15 août, entre 9h et 11h, afin de sécuriser le passage du cortège processionnel, la vitesse de circulation est limitée à 30km/h rues Henri Barbusse (RD73), Louis Pasteur (RD59) et Paul Bonduelle.

Article 3 : Deux véhicules placés en tête et à l'arrière du cortège devront ouvrir et fermer la marche processionnaire.

Article 4 : Afin de sécuriser l'arrivée de la procession à l'école Sainte Thérèse où sera célébré un office religieux, le 15 août, entre 9h et 11h, le stationnement est interdit sur le parvis et le parking de la Place de l'église ; seuls les organisateurs et les officiants religieux pourront accéder au parking pour y stationner, si besoin, leur véhicule.

Article 5 : Les présentes restrictions sont portées à connaissance des usagers par arrêté diffusé par la Commune et apposé sur des barrières Vauban qui seront installées pour le jour dit.

Article 6 : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-préfet, au Département, à la Gendarmerie de Valenciennes, aux Services de Secours, à la Paroisse et aux riverains.

Fait à Préseau, le 30 juillet 2024.

Le Maire, Sandrine FRANCOIS-LAGNY.

